

## Avis Public

Rosemont  
La Petite-Patrie

Montréal 

### ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 4 septembre 2018, a adopté le règlement suivant:

**RCA-142 « Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie »**

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Prenez note qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre les avis publics émis par l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie seront diffusés uniquement sur le site web à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rpp/avispublics](http://ville.montreal.qc.ca/rpp/avispublics) et sur twitter #avispublicsrpp

Fait à Montréal, ce 11 septembre 2018.

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement